## Inscription préalable à l'ouverture de session

Êtes-vous un chauffeur?

Êtes-vous un transporteur?

Êtes-vous un terminal?

## Procédures pour les chauffeurs

1) Cliquez sur « Inscription d'un nouvel utilisateur » sur l'écran initial d'ouverture de session.

2) Choisissez l'option « Êtes-vous un chauffeur? ».

3) Le message suivant apparaîtra :

Seul un représentant de l'entreprise du transporteur agissant comme superviseur devrait avoir accès à ce site Web. Si vous êtes un chauffeur pour l'entreprise du transporteur, veuillez communiquer avec votre administration et demander à la personne responsable de s'inscrire sur le site. Pour en savoir davantage, vous pouvez appeler l'administrateur de Carburants canadiens desservant l'Ouest et l'Ontario, au 613 232-3709 poste 200, la région atlantique, au 902 430-3545, ou celui couvrant la région de Québec, au 418-624-2424 ou 1-800-463-7232 poste 2530.

4) Les chauffeurs n'ont pas accès à ce site Web. Seul un représentant autorisé du transporteur est autorisé à y ouvrir des sessions.

## Procédures pour les transporteurs

1) Cliquez sur « Inscription d'un nouvel utilisateur » sur l'écran initial d'ouverture de session.

2) Choisissez l'option « Êtes-vous un transporteur? ».

3) Remplissez tous les champs du formulaire. Les commentaires au bas de la page sont facultatifs.

4) Cliquez sur le bouton « Enregistrer » au bas de la page. Un message confirmant la soumission de votre demande d'inscription apparaîtra.

5) Vous recevrez un courriel du programme de certification des chauffeurs de Carburants canadiens contenant des directives sur la confirmation de compte en ligne en cliquant sur le lien.

6) Cliquez sur le lien en question. Un message confirmant votre inscription apparaîtra.

7) Lorsqu'un transporteur possède plus d'un compte d'utilisateur, il est nécessaire d'avoir un utilisateur principal doté des pouvoirs nécessaires pour accorder des droits d'accès à d'autres utilisateurs pour le même transporteur. Veuillez informer l'administrateur de Carburants canadiens du nom de cette personne. Une entente devra être acceptée par cette personne responsable à la première ouverture de session.

8) L'administrateur de Carburants canadiens sera avisé par courriel de cette nouvelle inscription.

9) Carburants canadiens procèdera à la vérification de la demande par l'attestation de l'adresse de courriel que le représentant du transporteur aura fournie sur le site Web. Le statut situé à côté de l'adresse de courriel affiche « En attente ».

10) Le transporteur recevra un courriel lui demandant de confirmer l'adresse de courriel en cliquant sur le lien.

11) Cliquez sur le lien en question. Un message apparaîtra, disant que l'adresse de courriel a été vérifiée. Le statut situé à côté de l'adresse de courriel sur le site Web affiche « Inscription approuvée ». Il est PRIMORDIAL que TOUT CHANGEMENT apporté à votre ADRESSE DE COURRIEL soit EFFECTUÉ EN LIGNE sur le SITE WEB et VÉRIFIÉ.

12) Un courriel est envoyé au représentant autorisé du transporteur (si vous n'avez pas de représentant autorisé, rendez-vous à l'étape 16), lui demandant de confirmer cette inscription en se rendant sur le site Web et en effectuant une recherche d'utilisateur. Une fois dans le dossier des utilisateurs « En attente », après avoir cliqué sur « Aperçu », le représentant autorisé du transporteur permet l'accès au nouvel utilisateur en cliquant sur le bouton rouge « Autoriser ». Une fois le système ayant accepté la demande, le bouton « Autoriser » disparaîtra, mais le dossier conservera son statut « En attente ».

13) Un courriel parviendra à l'administrateur de Carburants canadiens l'avisant que le représentant a autorisé cette nouvelle inscription.

14) Si le représentant autorisé décide de supprimer cette inscription, un courriel sera envoyé au transporteur pour l'informer de la situation. Le nouvel utilisateur devra s'adresser au représentant autorisé pour en connaître les motifs.

15) L'administrateur de Carburants canadiens ne permettra pas au nouvel utilisateur d'ouvrir des sessions jusqu'à ce que le représentant autorisé du transporteur l'ait approuvé et que l'adresse de courriel ait été vérifiée.

16) Il incombe à Carburants canadiens de passer en revue tous les renseignements relatifs à l'inscription et d'activer les ouvertures de session. Le statut du dossier passera à « Actif » une fois que toutes les confirmations de renseignements auront été enregistrées dans l'application. Vous recevrez alors un courriel de Carburants canadiens vous informant que vous pouvez désormais vous servir de vos codes d'utilisateur.

17) À votre première utilisation, vous devrez accepter les conditions d'utilisation du site. En cas de désaccord, vous ne pourrez poursuivre votre visite du site. Si vous souhaitez relire plus tard cette page de conditions après l'avoir acceptée ou l'imprimer, vous trouverez le bouton correspondant sur le site (en bas à gauche).

## Procédures pour les terminaux

1) Cliquez sur « Inscription d'un nouvel utilisateur » sur l'écran initial d'ouverture de session.

2) Choisissez l'option « Êtes-vous un terminal? ».

3) Remplissez tous les champs du formulaire. Les commentaires au bas de la page sont facultatifs.

4) Cliquez sur le bouton « Enregistrer » au bas de la page. Un message confirmant la soumission de votre demande d'inscription apparaîtra.

5) Vous recevrez un courriel du programme de certification des chauffeurs de Carburants canadiens contenant des directives sur la confirmation de compte en ligne en cliquant sur le lien.

6) Cliquez sur le lien en question. Un message confirmant votre inscription apparaîtra.

7) Lorsqu'un terminal possède plus d'un compte d'utilisateur, il est nécessaire d'avoir un utilisateur principal doté des pouvoirs nécessaires pour accorder des droits d'accès à d'autres utilisateurs pour le même dépôt. Veuillez informer

l'administrateur de Carburants canadiens du nom de cette personne. Une entente devra être acceptée par cette personne responsable à la première ouverture de session.

8) L'administrateur de Carburants canadiens sera avisé par courriel de cette nouvelle inscription.

9) L'administrateur de Carburants canadiens procèdera à la vérification de la demande par l'attestation de l'adresse de courriel que le terminal aura fournie sur le site Web. Le statut situé à côté de l'adresse de courriel affiche « En attente ».

10) Le terminal recevra un courriel lui demandant de confirmer l'adresse de courriel en cliquant sur le lien.

11) Cliquez sur le lien en question. Un message apparaîtra, disant que l'adresse de courriel a été vérifiée. Le statut à côté de l'adresse de courriel sur le site Web affiche « Inscription approuvée ». Il est PRIMORDIAL que TOUT CHANGEMENT apporté à votre ADRESSE DE COURRIEL soit EFFECTUÉ EN LIGNE sur le SITE WEB et VÉRIFIÉ.

12) Un courriel est envoyé au représentant autorisé du terminal (si vous n'avez pas de représentant autorisé, rendezvous à l'étape 16), lui demandant de confirmer cette inscription en se rendant sur le site Web et en effectuant une recherche d'utilisateur. Une fois dans le dossier des utilisateurs « En attente », après avoir cliqué sur « Aperçu », le représentant autorisé du terminal permet l'accès au nouvel utilisateur en cliquant sur le bouton rouge « Autoriser ». Une fois le système ayant accepté la demande, le bouton « Autoriser » disparaîtra, mais le dossier conservera son statut « En attente ».

13) Un courriel parviendra à l'administrateur de Carburants canadiens l'avisant que le représentant a autorisé cette nouvelle inscription.

14) Si le représentant autorisé décide de supprimer cette inscription, un courriel sera envoyé au terminal pour l'informer de la situation. Le nouvel utilisateur devra s'adresser au représentant autorisé pour en connaître les motifs.

15) Carburants canadiens ne permettra pas au nouvel utilisateur d'ouvrir des sessions jusqu'à ce que le représentant autorisé du terminal l'ait approuvé et que l'adresse de courriel ait été vérifiée.

16) Il incombe à Carburants canadiens de passer en revue tous les renseignements relatifs à l'inscription et d'activer les ouvertures de session. Le statut du dossier passera à « Actif » une fois que toutes les confirmations de renseignements auront été enregistrées dans l'application. Vous recevrez alors un courriel de Carburants canadiens vous informant que vous pouvez désormais vous servir de vos codes d'utilisateur.

17) À votre première utilisation, vous devrez accepter les conditions d'utilisation du site. En cas de désaccord, vous ne pourrez poursuivre votre visite du site. Si vous souhaitez relire plus tard cette page de conditions après l'avoir acceptée ou l'imprimer, vous trouverez le bouton correspondant sur le site (en bas à gauche).